



CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 19 MAI 2017
20 H 00 SALLE DU CONSEIL
MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Affichage le 24 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi dix-neuf mai, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal en mairie de Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2017

Présents à 20h : Laurent BAUDE – Joël LANGUILLE - Pascale LIPIRA - Jean-Louis FERRIER - Patricia BLANC - Corinne CHARRONNAT - Jean-Paul LE GAL - Jacqueline PAVARD - Patrick PARAVIS – Elisabeth GUEYTE - Olivier MORAND - Rosa ARGENTIN – Joanna WRONA - Hervé LETOURNEAU – Magali DESBOIS – Philippe LAVENTURE - Robert FENNINGER

Absents excusés : Sylvie RAOULT - Jacques THOREAU - Rabah LOUCIF - François HUME - Gisèle TOUSSAINT- Jean-Jack AGOGUE

Pouvoirs à 20h :

Sylvie RAOULT a donné pouvoir à Laurent BAUDE
Jacques THOREAU a donné pouvoir à Olivier MORRAND
Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Joël LANGUILLE
François HUME a donné pouvoir à Magali DESBOIS
Gisèle TOUSSAINT a donné pouvoir à Philippe LAVENTURE
Jean-Jack AGOGUE a donné pouvoir à Robert FENNINGER

Présents à 20h17 : Laurent BAUDE – Joël LANGUILLE - Pascale LIPIRA - Jean-Louis FERRIER - Patricia BLANC - Corinne CHARRONNAT - Jean-Paul LE GAL – Jacques THOREAU - Jacqueline PAVARD - Patrick PARAVIS – Elisabeth GUEYTE - Olivier MORAND - Rosa ARGENTIN – Joanna WRONA - Hervé LETOURNEAU – Magali DESBOIS – Philippe LAVENTURE - Robert FENNINGER

Absents excusés : Sylvie RAOULT - Rabah LOUCIF - François HUME - Gisèle TOUSSAINT- Jean-Jack AGOGUE

Pouvoirs à 20h17 :

Sylvie RAOULT a donné pouvoir à Laurent BAUDE
Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Joël LANGUILLE
François HUME a donné pouvoir à Magali DESBOIS
Gisèle TOUSSAINT a donné pouvoir à Philippe LAVENTURE
Jean-Jack AGOGUE a donné pouvoir à Robert FENNINGER

Secrétaire de séance : Elisabeth GUEYTE

ORDRE DU JOUR

00 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

01 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2017

02 – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

58/17 – MAÎTRISE D'ŒUVRE RUE DU BOIS BORDIER - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE SAINT JEAN DE BRAYE À LA COMMUNE DE SEMOY

59/17- CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DU LOIRET POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS SITUÉS RUE DU BOIS BORDIER ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL COMMUNS

FINANCES

60/17 - TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EN COMMUNAUTÉ URBAINE PUIS EN MÉTROPOLE – COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES - CONVENTIONS DE GESTION TRANSITOIRE PASSÉES AVEC LES COMMUNES – MODIFICATION DES ANNEXES FINANCIÈRES - PASSATION D'UN AVENANT N° 1

61/17 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

62/17 - SUBVENTION 2017 AU COLLÈGE CONDORCET

63/17 – PUBLICITÉ EXTÉRIEURE : FIXATION DES TARIFS DE LA TLPE POUR 2018

64/17 - TARIFS 2017/2018 DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE MAURICE RAVEL

65/17 – TARIFICATION DES SÉJOURS ET DES ANIMATIONS : VACANCES D'ÉTÉ 2017 COMPLÉMENTS

RESSOURCES HUMAINES

66/17 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

AMÉNAGEMENT/URBANISME

67/17- ACQUISITION PARCELLE CADASTRÉE SECTION AE N°175 « LES VARENNES » À M. ET MME POUILLIN

68/17 – PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET REDEVANCE DES MINES – FONDS D'AIDE À LA VOIRIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

69/17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIRCO)

QUESTIONS DIVERSES :

00 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Elisabeth GUEYTE est désignée secrétaire de séance.

01 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 06 avril 2017

02 – DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-Décision n°5/2017 : Convention avec Antea France, SANFOR et l'Université de Rennes 1 dans le cadre du projet GEOLOGGING consistant à la recherche des phénomènes à l'origine du colmatage des installations géothermiques situées au complexe sportif.

-Décision n°6/2017 : Marché de maîtrise d'œuvre avec la société STRIBLEN en vue de l'aménagement du Parc de la Valinière.

-Décision n°7/2017 : Intervention à la Halte-Garderie de Madame Nathalie François, créatrice de Frimouss'signes pour former le personnel au langage des signes pour tout-petit.

-Décision n°8/2017 : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la société SCOP REPÈRES en vue de la réalisation d'une structure petite enfance.

-Décision n°9/2017 : Intervention de l'association Union Pétanque Argonnaise dans le cadre des ateliers découvertes

-Décision n°10/2017 : Exercice du droit de préemption urbain sur la propriété cadastrée section AE67.71.580.68.582, lieu-dit les Varennes.

-Décision n°11/2017 : Mise à disposition de la bibliothèque de Semoy par Centre Sciences d'une exposition dans le cadre de la manifestation nationale « La fête de la science » et les rendez-vous de l'histoire de Blois EUREKA-découvertes et innovations.

58/17 – MAÎTRISE D'ŒUVRE RUE DU BOIS BORDIER - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE SAINT JEAN DE BRAYE À LA COMMUNE DE SEMOY

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la réalisation des travaux de réaménagement de la rue du Bois Bordier, la commune de Saint Jean de Braye a été sollicitée afin d'assurer la maîtrise d'œuvre. Celle-ci étant dotée d'un bureau d'études en interne.

Pour réaliser la mission de technicien de voirie, il est souhaitable qu'un agent titulaire, technicien principal de 1^{ère} classe soit mis à disposition pour 20% de son temps de travail à la commune de Semoy.

Ceci étant exposé,

Vu la délibération du conseil municipal de Saint Jean de Braye en date du 18 mai 2017

Vu le projet de convention pour la mise à disposition de personnel de Saint Jean de Braye à la commune de Semoy

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention permettant la mise à disposition d'un agent de la commune de Saint Jean de Braye à la commune de Semoy afin qu'il réalise la mission de technicien de voirie pour la requalification de la rue du Bois Bordier.**

Monsieur Jacques THOREAU rejoint la séance à 20h17

59/17- CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DU LOIRET POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS SITUÉS RUE DU BOIS BORDIER ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL COMMUNS

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue du Bois Bordier, le Département a, dans un souci d'amélioration esthétique des réseaux existants, décidé d'enfouir les réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunications.

Afin d'une part de diminuer la gêne occasionnée aux riverains et aux utilisateurs de la voirie, et d'autre part de réduire le coût global des travaux, la commune et le département doivent s'unir pour réaliser des travaux de génie civil.

Ainsi la signature d'une convention est nécessaire pour organiser le rôle de chaque maître d'ouvrage et la répartition du coût des travaux.

Ceci étant exposé,

Vu la délibération du conseil départemental du 19 décembre 2014

Vu le projet de convention avec le Département du Loiret pour l'enfouissement des réseaux aériens et la réalisation de travaux de génie civil communs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention pour l'enfouissement des réseaux aériens et la réalisation de travaux de génie civil communs.**

60/17 - TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EN COMMUNAUTÉ URBAINE PUIS EN MÉTROPOLE – COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES - CONVENTIONS DE GESTION TRANSITOIRE PASSÉES AVEC LES COMMUNES – MODIFICATION DES ANNEXES FINANCIÈRES - PASSATION D'UN AVENANT N° 1

Le processus de transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine puis en métropole a prévu la mise en place d'une organisation temporaire permettant de garantir une parfaite continuité du service dans certaines compétences transférées à cette occasion par les communes.

A cet effet, des conventions de gestion transitoire ont été conclues avec les communes :

- Pour les compétences comptabilisées au sein du budget principal,
- Pour la compétence eau.

C'est ainsi que par délibération du 14 décembre 2016 le conseil municipal a approuvé la passation de la convention de gestion transitoire pour les compétences comptabilisées au sein du budget principal.

Les conventions conclues pour l'année 2017 prévoient que les montants et flux financiers déclarés par les communes et figurant en annexe à celles-ci sont modifiables par voie d'avenant.

La commune ayant effectué ses déclarations de dépenses sur la base d'éléments prévisionnels, il convient de mettre les annexes en conformité avec les éléments budgétaires définitifs arrêtés et de conclure à cet effet un avenant à la convention de gestion transitoire.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n° 6031 et n° 6032 en date du 29 septembre 2016 du conseil de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire devenue communauté urbaine Orléans Métropole au 1^{er} janvier 2017 puis métropole au 1^{er} mai 2017, approuvant la passation de conventions de gestion transitoire avec les communes pour les compétences transférées relevant du budget principal et pour le budget eau et les conventions correspondantes,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre approuvant la passation de la convention de gestion transitoire pour les compétences comptabilisées au sein du budget principal.

Vu le projet d'avenant n°1 et ses annexes joints à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **APPROUVER** la passation avec Orléans métropole d'un avenant n° 1 à la convention de gestion transitoire des compétences transférées relevant du budget principal, ayant pour objet de modifier les annexes financières ;
- **AUTORISER** Monsieur le maire à signer les avenants correspondants.

61/17- BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits complémentaires au budget principal. Il s'agit de crédits permettant des ajustements en section de fonctionnement, en dépenses. Cette décision modificative permet de prendre en compte l'achat de vêtements de travail (hors transfert de compétences), l'entretien de terrain et l'inspection du réseau d'assainissement du lotissement Pierre de Ronsard.

En investissement, la décision modificative ajuste et corrige certaines opérations en investissement et les crédits relatifs aux compétences transférées à la Métropole, comme la défense incendie et le PLU.

Cette décision modificative s'équilibre :

En section de fonctionnement à : 0.00 €
 En section d'investissement à : 2 445.00 €

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
60636 - 400a	Vêtements de travail	2 200.00 €			
61521 - 470a	Entretien des terrains	7 965.00 €			
617 - 113a	Etudes	1 730.00 €			
673	Titres annulés (sur ex antérieurs)	480.00 €			
023	Virement à la section d'investissement	-12 375.00 €			
Total de la section		0.00 €	Total de la section		0.00 €
Investissement					
Dépenses			Recettes		
4581994	Défense incendie extérieure	1 090.00 €	4582994	Défense incendie extérieure	1 090.00 €
4581992	PLU	995.00 €	4582992	PLU	995.00 €
165	Cautionnements reçus	100.00 €	165	Cautionnements reçus	100.00 €
2188 - 111	Caméra police	460.00 €	10226	Taxe aménagement	12 635.00 €
2135 - 250	Chaudière - Centre de loisirs	-800.00 €			
2031 - 253	Etude - AMO Petite enfance	500.00 €			
2051 - 322	Logiciel- 15 licences	100.00 €			
			021	Virement de la section de fonctionnement	-12 375.00 €
Total de la section		2 445.00 €	Total de la section		2 445.00 €
Total des sections		2 445.00 €	Total des sections		2 445.00 €

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 9 Mai 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER la décision modificative n° 1 du budget principal 2017.**

62/17 - SUBVENTION 2017 AU COLLÈGE CONDORCET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention du collège Condorcet de Fleury les Aubrais pour financer en partie le projet de sensibilisation à la protection de l'environnement pour les élèves des classes de 6^{ème}.

Le projet consiste depuis plusieurs années à une visite de la ferme pédagogique « GAEC maisons pavées » de Fay aux Loges.

Les 192 élèves de 6^{ème} sont concernés, dont 39 semeyens, l'entrée de cette ferme est fixée à 4.20 €.

4 groupes sont programmés : jeudi 8, lundi 12 (2), et mardi 13 juin 2017.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le financement de ce projet à hauteur des 192 entrées à la ferme, soit 806.40 €.

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ATTRIBUER au collège Condorcet de Fleury les Aubrais une subvention de 806.40 € destinée à financer le projet de visite à la ferme pédagogique, dans le cadre de la sensibilisation à la connaissance de la nature et à la protection de l'environnement.**

63/17 – PUBLICITÉ EXTÉRIEURE : FIXATION DES TARIFS DE LA TLPE POUR 2018

Monsieur le Maire rappelle que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure est instituée depuis le 1^{er} janvier 2009.

L'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2018 s'élève ainsi à + 0,6% (source INSEE).

Le tableau récapitulatif des tarifs annuels 2018 est le suivant :

TLPE	2018	2017 Rappel
Publicité non numérique de surface : ≤ 50 m ²	20.50 €	20.42 €
Publicité non numérique de surface : > 50 m ²	41.10 €	40.84 €
Publicité numérique de surface : ≤ 50 m ²	61.70 €	61.36 €
Publicité numérique de surface : > 50 m ²	123.50 €	122.73 €
Enseignes de surface totale : ≤ 7 m ²	Exonéré	Exonéré
Enseignes de surface totale : > 7 m ² et ≤ 12 m ²	20.50 €	20.42 €
Enseignes de surface totale : > 12 m ² et ≤ 50 m ²	41.10 €	40.84 €
Enseignes de surface totale : > 50 m ²	82.30 €	81.79 €

Les tarifs ci-dessus s'expriment en euros par mètre carré et par an (€/m²/an).

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 9 mai 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER les tarifs visés ci-dessus pour la mise en œuvre de la TLPE 2018.**

64/17 - TARIFS 2017/2018 DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE MAURICE RAVEL

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de l'école de musique municipale Maurice Ravel sont votés pour l'année scolaire. Il est donc proposé les nouveaux tarifs annuels du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018 basés sur le taux d'effort, comme suit :

Pratique collective seule, éveil et atelier

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
15.00 €	5.4000 %	75.00 €	145.50 €

Adulte	Adulte Hors Commune
75.00 €	155.50 €

Cursus 1, 2 de prolongement

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
70.00 €	20.0000 %	345.00 €	630.00 €

Adulte	Adulte Hors Commune
450.00 €	660.00 €

Pratique 2nd instrument

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
55.00 €	14.0000 %	300.00 €	485.00 €

Adulte	Adulte Hors Commune
380.00 €	505.00 €

Location instrument (sous réserve de disponibilité)

Tarif Plancher	Taux d'effort	Tarif Plafond	Hors Commune
16.00 €	5.8585 %	80.00 €	135.00 €

La Commune se réserve la possibilité d'annuler un cours d'instrument, si celui-ci compte moins de 4 inscriptions. L'engagement à l'inscription est annuel. La possibilité est offerte aux familles de payer trimestriellement.

Il est accordé :

- 10 % de réduction pour le second membre de la famille (sur le coût le plus bas)
- 20 % de réduction pour le troisième membre de la famille et les suivants (sur le coût le plus bas)

Le tarif enfant s'applique jusqu'à 25 ans à condition d'être scolarisé. (Un justificatif sera demandé).

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 9 Mai 2017,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité
(19 voix pour et 4 abstentions)**

- **D'ADOPTER les tarifs de l'école de musique municipale Maurice RAVEL du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018.**

65/17 - TARIFICATION DES SÉJOURS ET DES ANIMATIONS : VACANCES D'ÉTÉ 2017 COMPLÉMENTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 06 avril dernier concernant les campings des vacances d'été pour les enfants et pour les adolescents. Ces activités sont proposées avec des tarifs basés sur le taux d'effort. Un tarif spécifique pour les enfants extérieurs mais scolarisés à Semoy est appliqué.

Il est rappelé que le camping est confirmé à partir de 12 enfants inscrits.
A partir du 2^o enfant inscrit aux campings : 10% de réduction pour chaque enfant supplémentaire.

Un complément aux tarifications est proposé pour l'été 2017 :

NUIT AU CENTRE ou AU TONO ou camping

Le coût est calculé sur la base de 15 enfants, soit 19.37 €.

Les enfants extérieurs scolarisés à Semoy	
Nuit	9.69 €

LES MARTIENS – LES TITEUFS

Camping commun à Aubigny sur Nère (18700) du 17 au 21 Juillet. Le coût du séjour est calculé sur la base de 20 enfants, soit 228.38 €.

Les enfants extérieurs scolarisés à Semoy	
Camping	149.51 €

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 09 Mai 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER** les tarifs sus mentionnés pour les séjours et les animations de l'été 2017.

66/17 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte le départ en retraite d'un agent, et la nomination en qualité de stagiaire d'un autre.

Il est donc proposé une modification du tableau des effectifs comme suit :

Au 1^{er} septembre 2017 :

Filière	Poste supprimé	Filière	Poste créé
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Technique	Adjoint technique

Ceci étant exposé,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droit et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84.53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs défini ci-dessus ;
- **DE PRECISER** que la dépense est régulièrement inscrite au budget 2017, chapitre 012.

67/17- ACQUISITION PARCELLE CADASTRÉE SECTION AE N°175 « LES VARENNES » À M. ET MME POUILLIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la promesse de vente de :

- Monsieur POULLIN André et Madame POULLIN Micheline née RAGONNET

Qui promettent et s'obligent à céder à la commune de Semoy la parcelle indiquée au tableau ci-dessous :

Cadastré	Surface	Lieu-dit	PRIX (16.88 € le m ²)
AE n°175	533 M ²	Les Varennes	9 000 €

Cette cession sera faite sous les charges et conditions ordinaires et de droit moyennant le prix de NEUF MILLE EUROS (9000 €).

L'acquisition de cette parcelle est justifiée par le fait qu'elle est contiguë au futur quartier d'aménagement du Champ Prieur et servira à la création d'une liaison douce.

Les frais de notaires seront pris en charge par la Commune.

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la promesse de vente de M. et Mme POULLIN ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et tout acte s'y référant ;
- **Le montant de l'acquisition est prévu au budget 2017.**

68/17 - PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET REDEVANCE DES MINES – FONDS D'AIDE À LA VOIRIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Semoy dans le cadre de son schéma directeur d'aménagement de la voirie et des stationnements conduit des travaux d'aménagement de sécurisation et de mise aux normes d'accessibilité des carrefours et des traversées piétonnes.

A ce titre, et dans le prolongement de la sécurisation des carrefours par la création de plateaux traversant en 2016, il a été arrêté pour l'année 2017 de réaliser en priorité des travaux au niveau des passages protégés rue du bourg, rue du champ Luneau, rue de Curembourg, rue de la Fosse au curé et rue du Chemin noir.

Les travaux porteront sur la création de passages protégés en surbaissé avec pose de dalles podotactiles, pose de potelets principalement aux abords des équipements publics et de lieux de traversées piétonnes visant à renforcer les liaisons des modes de déplacements doux.

La ville de Semoy sollicite l'assemblée départementale au titre du fonds d'Aide à la Voirie Communale (FAVC). Le montant total des travaux est estimé à ce stade à 28 000€ HT pour l'année 2017.

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** les travaux pour l'année 2017 ;
- **DE SOLLICITER** les subventions au titre du FAVC, de la redevance des mines et du produit des amendes de police ;
- **DE DEMANDER** au Conseil Départemental l'autorisation de commencement anticipé des travaux.

69/17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIRCO)

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités retraçant le fonctionnement du SIRCO sur l'année 2016, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement doit être soumis aux conseils municipaux des 4 collectivités de Saint-Jean de Braye, Saint-Jean de la Ruelle, la Chapelle Saint Mesmin et Semoy avant le 30 septembre de l'année en cours.

Ce rapport d'activité a été approuvé par le comité syndical du SIRCO le 21 mars 2017.

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal décide

- **DE PRENDRE ACTE du rapport d'activité pour l'année 2016 du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective ci-après annexé.**

QUESTIONS DIVERSES :

- Joël LANGUILLE informe que le dimanche 21 mai a lieu le rallye du comité des fêtes à 9h à la Valinière.
- Le 3 juin à 11h à la Bibliothèque a lieu le vernissage des expositions de Bernard BLAISE et Matéo CHEVAILLIER dans le cadre de l'opération nationale « rendez-vous aux jardins ».
- Le samedi 20 mai à partir de 14h30 a lieu « Monte le son » organisé par les enfants de l'accueil collectif de mineurs Françoise-Dolto sur le thème de Saga Africa.
- Corinne CHARRONNAT fait retour du voyage des séniors, ils ont visité le musée de la gendarmerie à Melun ainsi que le jardin-musée à Egreville.
- Joël LANGUILLE informe que le week-end de l'ascension a lieu le voyage à Brehna, la ville jumelée à Semoy.
- Olivier MORRAND informe que le Kiosque sortira début juin.

Clôture de la séance à 21h22.

Le maire

Laurent BALDE



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Laurent Balde", is written over the right side of the official seal.